INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

2020-06-03

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de juin tenue ce **mercredi 3e jour du mois de juin 2020 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Marie Chantale Dallaire, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif régulière tenue le 6 mai 2020 et de la séance ajournée du 13 mai 2020 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**

5.1 Ressources financières

5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)

5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mai 2020 (décision)

5.1.3 Offre de services – Projet de fibre optique – Opinion fiscale en matière de taxes à la consommation (TPS/TVQ) (décision)

5.1.4 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce Vallée-Petite-Nation – Ratification (décision)

5.1.5 Renouvellement de l'entente sur le service de répartition des appels d'urgence 911 et secondaire incendie – Demande de prolongation (recommandation)

5.1.6 Renouvellement de différents logiciels (Nom de domaine du site internet de la MRC, Antidote) – Autorisation budgétaire (décision)

5.1.7 Déplacement temporaire du réseau de fibre optique à Saint-André-Avellin – Intervention d'Internet Papineau et de C3F Télécom – Autorisation budgétaire (décision)

5.1. 8 Projet de règlement modification le règlement numéro 166-2019 sur la rémunération et l'allocation des dépenses des élus de la MRC de Papineau (discussions)

5.1.9 Adhésions à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Autorisation (décision)

5.1.10 Renouvellement de l'abonnement au Journal de Le Droit – Autorisation budgétaire (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Congrès 2020 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévues du 24 au 26 septembre 2020 au Palais des Congrès à Montréal – Autorisation (décision)

5.2.2 Poste d'agente de mobilisation – Contractuel – Table de développement social Papineau – Recommandation du Comité de sélection (décision)

5.2.3 Lancement d'un appel de candidature à l'interne – Poste de coordonnatrice administrative (adjointe) (décision)

5.2.4 Lancement d'un appel de candidature à l'interne – Poste de commis de bureau (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Service régional de formation des pompiers – Bail locatif avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix – Centre de qualification - Recommandation de la Commission de la Sécurité Incendie (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. <u>Gestion stratégique</u>

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Pandémie COVID-19 - Mesures gouvernementales et état de situation (discussions)

6.1.2 Projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette – Dépôt de l'étude réalisée par les parties concernées auprès des membres du Conseil des maires (recommandation)

6.1.3 Demande d'annexion à la MRC des Laurentides – Municipalité de Lac-des-Plages (discussions)

6.1.4 Rencontre des présidents des Commissions et membres du Comité administratif tenue le 13 mai 2020 – Suivis (discussions)

6.2 Développement du milieu

6.3 Développement économique

6.3.1 Projet « Papineau numérique » - État de situation (information)

6.3.1.1 Projet « Papineau Numérique », phase 1 – Facture mensuelle de BC2 Tactique - Autorisation budgétaire (décision)

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

6.3.2 Immigration et main d'œuvre en milieu agricole – Projet pilote déposé auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) (recommandation)

6.3.3 Programme Placement Carrière Été – Dépôt d'une demande de financement – Promotion du territoire agricole – Ratification (décision)

6.3.4 Pacte d'amitié entre les MRC de Papineau, d'Argenteuil et les Comtés unis de Prescott-Russell - Mise à jour de la carte de la cycloroute –Ratification (décision)

6.3.5 Projet d'acquisition d'équipements pour la tenue de Podcast sur le territoire –- Autorisation budgétaire (décision)

6.3.6 Lancement de la saison touristique en Petite-Nation – Octroi d'un contrat de services – Autorisation budgétaire (décision)

6.3.7 Fonds Région et Ruralité 2020-2024 – volet 3 « Signature et Innovation » - Rencontre tenue le 28 mai 2020 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (information)

6.3.8 Fonds Région et Ruralité 2020-2024 – Volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional » - Identification des priorités d'intervention (recommandation)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Programme d'aménagement durable des forêts – Appel de projets 2020-2021 - Recommandation du Comité Forêt (décision)

6.4.2 Fonds de mise en valeur des terres publiques intra-municipales (TPI) – Appel de projets 2020-2021 - Volet Éducation et mise en valeur – Recommandation du Comité Forêt (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. <u>Correspondance</u>

8. <u>Diverses demandes d'appui</u>

9. <u>Calendrier des rencontres</u>

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de juin à décembre 2020 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 juin 2020 (information)

10. <u>Sujets divers</u>

11. <u>Période de questions et propos des membres</u>

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-06-161

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-06-162

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 6 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 13 MAI 2020

CA-2020-06-163

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mai 2020 et de la séance ajournée tenue le 13 mai 2020 soient déposés au cahier des membres à titre d'information ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 mai 2020 et de la séance ajournée du 13 mai 2020 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. <u>GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE</u>

5.1 <u>Ressources financières</u>

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSE DES CONSEILLERS

Considérant qu'aucune dépense n'a été présentée par les conseillers, aucune décision n'est prise par le Comité administratif sur le sujet dans le cadre de la présente séance.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MAI 2020

CA-2020-06-164

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
La liste des chèques du mois de mai, soit les numéros 22757 à 22797 totalisant un montant de 149 119.94 $, les prélèvements numéros 1253 à 1277 totalisant un montant de 128 725.04 $ ainsi que les salaires pour le mois de mai 2020 soient et sont adoptés, à savoir :

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Salaires au	2 mai 2020	15 452.89 $
Salaires au	9 mai 2020	15 555.94 $
Salaires au	16 mai 2020	14 257.73 $
Salaires au	23 mai 2020	14 696.94 $
Salaires au	30 mai 2020	14 242.47 $
Salaires des élus– mai 2020		17 627.97 $
Total des salaires		**91 833.94 $**
Comptes fournisseurs (chèques)		149 119.94 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)		128 725.04 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		**277 844.98 $**

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 OFFRE DE SERVICES – PROJET DE FIBRE OPTIQUE – OPTION FISCALE EN MATIÈRE DE TAXES À LA CONSOMMATION (TPS/TVQ) (INFORMATION)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.1.4 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE-PETITE-NATION – RATIFICATION (DÉCISION)

CA-2020-06-165

ATTENDU l'avis de renouvellement de l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation au montant de 258.69 $, incluant les taxes applicables;

ATTENDU que cette adhésion annuelle est prévue au budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau et qu'elle a été versée à la CCVPN conséquemment;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif ratifie le paiement des frais associés à l'adhésion annuelle de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation au montant de 258.69 $, incluant les taxes applicables;

QUE :
Cette dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 62200 494;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.5 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SUR LE SERVICE DE RÉPARTITION DES APPELS D'URGENCE 9-1-1 ET SECONDAIRE INCENDIE – DEMANDE DE PROLONGATION (RECOMMANDATION)

CA-2020-06-166

ATTENDU la résolution numéro 2010-05-73, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2010, autorisant la signature de l'Entente de partenariat entre la MRC de Papineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'offre d'un service de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et secondaire incendie;

ATTENDU que cette entente a une durée de dix (10) ans se terminant le 30 juin 2020 conformément à l'article 16.1;

ATTENDU que le Comité Inter MRC n'a pu se rencontrer en raison de la pandémie COVID-19 afin de réviser les conditions de ladite entente;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à la conclusion d'un addenda à ladite entente afin de permettre aux deux parties la révision de son contenu et son adaptation s'il y a lieu;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la conclusion d'un addenda à l'Entente de partenariat entre la MRC de Papineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'offre d'un service de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et secondaire incendie avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de la prolonger jusqu'au 29 juin 2021, lequel permettra, notamment aux parties concernées de réviser le contenu de ladite entente;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération;

ET QUE :
La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la résolution.

Adoptée.

5.1.6 RENOUVELLEMENT DE DIFFÉRENTS LOGICIELS (NOM DE DOMAINE DU SITE INTERNET DE LA MRC, ANTIDOTE) – AUTORISATION BUDGÉTAIRE (DÉCISION)

CA-2020-06-167

ATTENDU la résolution numéro CA-2009-07-408, adoptée lors de la séance d'ajournement du Comité administratif tenue le 29 juillet 2009, adoptant la Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications de la MRC de Papineau;

ATTENDU l'article numéro 23.3 de ladite Politique stipulant que les logiciels utilisés à la MRC de Papineau sont régis par une licence;

ATTENDU que les logiciels suivants identifiés ci-dessous et les nombreuses licences s'y rattachant seront échus le 30 juin 2020 et qu'il y a eu lieu de procéder à leur renouvellement :

Antidote HD (19 licences)	1 307.20 $ (excluant les taxes)

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Renouvellement ARC Informatique - Nom de domaine mrcpapineau.com	279.85 $ (excluant les taxes)

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le renouvellement des licences des logiciels Antidote et ARC Informatique, conformément à la Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications de la MRC de Papineau;

QUE :
Lesdites dépenses, représentant un montant de 1 587.05 $ excluant les taxes, soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 490;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.7 DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – INTERVENTION D'INTERNET PAPINEAU ET DE C3F TELECOM – AUTORISATION BUDGÉTAIRE (DÉCISION)

CA-2020-06-168

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2012-10-178, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 octobre 2012, concernant les travaux prévus par la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours en lien avec le réseau collectif de fibre optique;

ATTENDU les rencontres tenues avec les représentants de la Municipalité de Saint-André-Avellin afin d'évaluer les différents scénarios possibles, notamment quant au déplacement temporaire de la fibre optique pendant la réalisation des travaux;

ATTENDU l'estimation des coûts préparée par la firme C3F Consultants Inc. en date du 23 septembre 2019 au montant de 10 917.35 $, incluant les taxes applicables;

ATTENDU que les équipements associés au réseau collectif de fibre optique et disposés dans l'ancien hôtel-de-ville de la Municipalité de Saint-André-Avellin sont stratégiques quant à l'offre du service offerte sur le territoire;

ATTENDU qu'à cet égard, il y a lieu de prévoir un hébergement temporaire desdits équipements pendant la réalisation des travaux visant la mise en place de nouvelles infrastructures municipales;

ATTENDU la rencontre tenue le 6 novembre 2019 entre les membres du Comité administratif de la MRC et les représentants de la Municipalité de Saint-André-Avellin concernant le déplacement temporaire dudit réseau de fibre optique;

ATTENDU la rencontre tenue le 22 novembre dernier avec les représentants de la MRC, de la Municipalité de Saint-André-Avellin, la firme C3F et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) concernant la soumission présentée pour réaliser les travaux de déplacement du réseau collectif de fibre optique;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-243, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, concernant l'octroi d'un contrat à l'entreprise C3F Consultants Inc. pour le déplacement temporaire de l'équipement lié au réseau collectif de fibre optique au sein de la Municipalité de Saint-André-Avellin;

ATTENDU que le déplacement temporaire du réseau collectif de fibre optique à Saint-André-Avellin a été effectué le 11 mai 2020;

ATTENDU qu'Internet Papineau a procédé au déplacement des équipements actifs et du cabinet de réseau de l'édifice de la Municipalité vers un emplacement temporaire soit « Super Moto Électrique Inc. » pour un montant de 586.48 $ excluant les taxes;

ATTENDU que l'entreprise C3F Consultants Inc. a procédé à la demande des permis, au déplacement du réseau collectif de fibre optique, au fusionnement des fibres et a assuré le retour du service pour un montant de 9 100 $ excluant les taxes conformément au contrat conclu;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement des factures soumises par Internet Papineau et C3F Consultants Inc. représentant un montant total de 9 686.48 $, excluant les taxes pour le déplacement temporaire du réseau collectif de fibre optique à Saint-André-Avellin en relation avec la mise en place d'une nouvelle caserne de pompiers;

QUE :
Ces dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62400 670;

QU' :
Une entente soit conclue avec la Municipalité de Saint-André-Avellin, notamment pour définir le partage des coûts associés au déplacement temporaire du réseau collectif de fibre optique lorsque l'estimation des coûts pour l'intégration dudit réseau au sein du nouveau bâtiment soit obtenue;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.8 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019 SUR LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES ÉLUS DE LA MRC DE PAPINEAU (DISCUSSIONS)

Mme Roxanne Lauzon, directrice générale explique aux membres du Comité administratif le projet de règlement déposé dans le cadre de la présente séance. Un avis de motion sera inscrit au à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 juin 2020.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

5.1.9 ADHÉSIONS À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – AUTORISATION (DÉCISION)

CA-2020-06-169

ATTENDU que le directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint ainsi que l'agente à la comptabilité désirent s'inscrire à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU que l'adhésion à l'ADMQ permettrait à ces derniers d'obtenir les mises à jour touchant le domaine municipal et de participer à formations directement reliées à leurs fonctions au sein de la MRC ;

ATTENDU les coûts d'adhésion annuelle suivants :

- Membre régulier 913 $ plus taxes, incluant un (1) cours de formation.
- Membre en formation 560 $ plus taxes, incluant un (1) cours de formation ;

ATTENDU que l'agente de comptabilité désire débuter une formation au sein de l'ADMQ afin de parfaire ses connaissances et que celle-ci remboursera à la MRC la portion formation au montant de 435 $;

ATTENDU qu'en vertu de la Politique en Gestion des ressources humaines et de la Convention collective, la MRC reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement de son personnel ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement des adhésions à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint ainsi que l'agente à la comptabilité au montant de 1 473 $, excluant les taxes applicables pour l'année 2020;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 494 ;

ET QUE :
La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.10 RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT AU JOURNAL LE DROIT – AUTORISATION BUDGÉTAIRE (DÉCISION)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif lorsque les précisions demandées par les membres dans le cadre de la présente séance soient obtenues.

5.2 <u>Ressources humaines</u>

5.2.1 CONGRÈS 2020 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉVUES DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2020 AU PALAIS DES CONGRÈS À MONTRÉAL – AUTORISATION (DÉCISION)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif lorsque les précisions demandées par les membres dans le cadre de la présente séance soient obtenues.

5.2.2 POSTE D'AGENT(E) DE MOBILISATION – CONTRACTUEL – TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION (DÉCISION)

Ce sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 juin 2020.

5.2.3 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURE À L'INTERNE – POSTE DE COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE (ADJOINTE) DÉCISION

CA-2020-06-170

ATTENDU l'embauche de madame Marie Chantale Dallaire en février 2020, à titre de coordonnatrice administrative de la MRC en remplacement du congé de maternité de madame Labonté prenant effet en février 2020 conformément à la résolution numéro CA-2020-01-015;

ATTENDU que madame Dallaire a remis à la direction générale de la MRC un avis de départ prenant effet le 12 juin 2020;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié audit poste;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de coordonnatrice administrative temporairement durant le congé maternité de madame Labonté, conformément à la recommandation de la direction générale et la Convention collective de la MRC;

QUE :
La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC;

QU' :
Un comité de sélection composé de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :
Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.4 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURE À L'INTERNE – POSTE DE COMMIS DE BUREAU (DÉCISION)

CA-2020-06-171

ATTENDU l'embauche de madame Marie Chantale Dallaire en février 2020, à titre de coordonnatrice administrative de la MRC en remplacement du congé de maternité de madame Labonté prenant effet en février 2020 conformément à la résolution numéro CA-2020-01-015;

ATTENDU que madame Dallaire a remis à la direction générale de la MRC un avis de départ prenant effet le 12 juin 2020;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié au poste de commis de bureau;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de commis de bureau, conformément à la recommandation de la direction générale et de la Convention collective de la MRC;

QUE :
La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC;

QU' :
Un comité de sélection composé de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :
Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3 <u>Ressources matérielles</u>

5.3.1. SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS – BAIL LOCATIF AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX – CENTRE DE QUALIFICATION - RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE (DÉCISION)

CA-2020-06-172

ATTENDU que l'une des priorités de la Commission de la sécurité publique et civile (sécurité incendie) est de réduire au minimum les frais du Centre de qualification de la formation des pompiers;

ATTENDU que la MRC de Papineau a conclu un bail au coût annuel de 3 000 $ avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix pour la location d'espaces dédiés au Centre de qualification lié au Service régional de formation des pompiers en référence à l'année 2020;

ATTENDU que les investissements requis permettant la tenue des examens de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) au Centre de qualification de Notre-Dame-de-la-Paix sont terminés pour les prochaines années;

ATTENDU qu'un coût d'entretien de 1 000 $ par année doit être prévu si des dommages étaient causés lors des formations, lequel représente une contribution de 167 $ (4 000 $/24) par municipalité à titre indicatif;

ATTENDU qu'il serait impossible de procéder à la construction d'un Centre de qualification à coût moindre d'autant plus que la MRC de Papineau ne détient aucun terrain actuellement;

ATTENDU que la MRC favorise les formations en caserne lorsque les exigences de l'ENPQ et du gestionnaire de formation sont respectées, notamment

quant à la conformité des lieux. Le même principe s'applique concernant les examens qui se rattachent au programme de formation;

ATTENDU la recommandation unanime de la Commission de la sécurité publique et civile (sécurité incendie) émise le 12 mai 2020 relative au renouvellement du bail avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix en relation avec le Centre de qualification pour une durée de quatre (4) ans, laquelle coïncide avec l'entente intermunicipale conclue avec les vingt-quatre (24) municipalités du territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le renouvellement du bail avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix pour une période de quatre (4) années, laquelle correspond à la durée de l'entente intermunicipale concernant le Service régional de formation des pompiers;

QUE :
Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation de la MRC au poste budgétaire numéro 02 23000 691;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 juin 2020 pour considération;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 <u>Évaluation foncière</u>

6. <u>GESTION STRATÉGIQUE</u>

6.1 <u>Organisation de la MRC</u>

6.1.1 PANDÉMIE COVID-19 - MESURES GOUVERNEMENTALES ET ÉTAT DE SITUATION (DISCUSSIONS)

Monsieur Marc Carrière, directeur du Service de développement du territoire, dresse un résumé de l'état de situation des demandes des entreprises du territoire de la MRC en lien avec la pandémie COVID-19.

6.1.1.1 PLAN DE DÉCONFINEMENT – PLANIFICATION ET ÉCHÉANCIER

CA-2020-06-173

ATTENDU la pandémie COVID-19 et les divers arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant les mesures à mettre en place en lien avec cette pandémie ;

ATTENDU les mesures mises en place par la MRC de Papineau en réaction à ladite pandémie, notamment en ce qui a trait aux services reconnus essentiels, au télétravail et à la fermeture du siège social ;

ATTENDU les directives émises par la Direction nationale de la Santé publique quant au déconfinement des différents milieux depuis les dernières semaines, notamment en ce qui concerne les commerces, les infrastructures municipales ainsi que les services municipaux, les campings, etc. ;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU le plan de déconfinement déposé dans le cadre de la présente séance pour fins de discussions ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le processus de déconfinement de la MRC de Papineau conformément au plan de déconfinement déposé dans le cadre de la présente séance, lequel pourra être adapté, notamment selon l'évolution des directives de la Direction nationale de la Santé publique;

QUE :
Les dépenses associées, notamment à l'aménagement des lieux et à l'acquisition d'équipements soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 13000-522 ;

QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.1.2 PROJET D'ANNEXION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – DÉPÔT DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LES PARTIES CONCERNÉES AUPRÈS DES MEMBRES DU CONSEIL DES MAIRES (DISCUSSIONS)

Mme Roxanne Lauzon, directrice générale, explique les différentes étapes quant au dépôt éventuel de l'étude réalisée et des étapes subséquentes prévues conformément au processus d'annexion chapeauté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ce sujet sera discuté lors d'une séance ultérieure du Comité administratif.

6.1.3 DEMANDE D'ANNEXION À LA MRC DES LAURENTIDES – MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES (DISCUSSIONS)

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la demande de la Municipalité de Lac-des-Plages. Ce sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 juin prochain.

6.1.4 RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS ET MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF LE 13 MAI 2020 – SUIVIS (DISCUSSIONS)

En relation avec les communications de la MRC, les médias et le milieu, les membres du Comité administratif conviennent que le Préfet est le porte-parole de la MRC pour tous les dossiers qui sont traités au sein des commissions et des comités de la MRC ainsi que des décisions prises par le Conseil des maires.

6.2 <u>Développement du milieu</u>

Aucun sujet n'est traité dans le cadre de la présente séance.

6.3 <u>Développement économique</u>

6.3.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE) – ÉTAT DE SITUATION (INFORMATION)

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du résumé préparé par monsieur David Pineault, chargé de projets, concernant l'évolution du projet « Papineau Numérique », phase 1. Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et

secrétaire-trésorière, en explique les principales composantes, notamment en ce qui a trait à l'avis émis auprès de la firme BC2 sur les frais supplémentaires demandés concernant l'architecture et la conception du projet.

6.3.1.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE », PHASE 1 – FACTURE MENSUELLE DE BC2 TACTIQUE – AUTORISATION BUDGÉTAIRE (DÉCISION)

Ce sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 juin 2020.

6.3.2 IMMIGRATION ET MAIN D'ŒUVRE EN MILIEU AGRICOLE – PROJET PILOTE DÉPOSÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI) (RECOMMANDATION)

CA-2020-06-174

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le Plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau adopté en 2009;

ATTENDU les enjeux relatifs à la main d'œuvre et à l'établissement agricole, dont la difficulté de recruter de la main d'œuvre et de trouver des repreneurs intéressés et qualifiés pour les entreprises agricoles;

ATTENDU que les circonstances actuelles liées à la rareté de main d'œuvre et à la pandémie mettent en lumière plus que jamais le besoin pour les entreprises agricoles de sécuriser la présence de main d'œuvre locale;

ATTENDU que les quatre MRC de l'Outaouais souhaitent mettre en œuvre un projet pilote d'accueil et d'établissement agricole des personnes immigrantes, réfugiées ou issues des minorités ethnoculturelles sur leur territoire respectif ;

ATTENDU que les quatre MRC de l'Outaouais souhaitent déposer une demande d'aide financière conjointe dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020, Volet 1 « Édification de collectivités accueillantes et inclusives », du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) puisque le projet pilote d'accueil et d'établissement agricole s'inscrit dans un des domaines d'activité admissibles ;

ATTENDU qu'une seule MRC peut agir à titre de dépositaire auprès du Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020 et que la MRC Pontiac agira à ce titre dans le cadre de cette première demande d'aide financière;

ATTENDU que la MRC Pontiac est une personne morale au sens de la Loi et qu'elle est bien constituée en tant que municipalité régionale de comté;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE:
Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires d'appuyer la MRC de Pontiac dans le cadre du dépôt d'une première demande d'aide financière auprès du MIFI en référence au *Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020* pour et au nom des quatre MRC de l'Outaouais ;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 17 juin 2020 pour considération.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Adoptée.

6.3.3 PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT – PROMOTION DU TERRITOIRE AGRICOLE– RATIFICATION (DÉCISION)

CA-2020-06-175

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le Plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau adopté en 2009;

ATTENDU qu'un forum sur l'agriculture, l'alimentation et la sécurité alimentaire a eu lieu en février 2020 et qu'une quantité impressionnante de données au sujet du système agroalimentaire de la MRC ont été amassées;

ATTENDU que ces données doivent être traitées pour être utilisables, et conséquemment, contribuées à l'élaboration d'un système agroalimentaire durable;

ATTENDU que le programme Emplois Été Canada 2020 permet de soutenir l'embauche de ressources humaines durant la période estivale;

ATTENDU qu'un(e) étudiant(e) pourrait accomplir plusieurs tâches permettant d'utiliser efficacement les données amassées (Ex. : cartographie, recherche, analyse) ;

ATTENDU qu'il serait possible d'embaucher un étudiant à raison de 35 heures par semaine durant la période estivale 2020 ;

ATTENDU que les dépenses estimées pour le projet représentent un montant maximal de 16 380 $;

ATTENDU qu'il serait possible d'obtenir jusqu'à 11 830 $ en subvention pour l'embauche d'une ressource, ce qui équivaut au salaire minimum;

Il est proposé M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif ratifie le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme «Emplois Été Canada 2020» pour effectuer la cartographie du système agroalimentaire du territoire par le biais de l'embauche d'un(e) étudiant(e);

QUE :
Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant une somme maximale de 16 380 $, pour l'embauche d'un assistant de recherche en vue de la mise en place d'un système agroalimentaire durable, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une réponse favorable à la subvention demandée dans le cadre dudit programme;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 620008 650;

QUE :
Suite à l'obtention d'une réponse favorable à l'égard de la demande de subvention transmise, le Comité administratif autorise le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste convoité;

QUE :
La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandaté pour réaliser le processus de sélection et soumettre une recommandation au Comité administratif sur le choix à privilégier lors d'une séance ultérieure pour considération;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.4 PACTE D'AMITIÉ ENTRE LES MRC DE PAPINEAU, D'ARGENTEUIL ET LES COMTÉS UNIS DE PRESCOTT-RUSSELL - MISE À JOUR DE LA CARTE DE LA CYCLOROUTE – RATIFICATION (DÉCISION)

CA-2020-06-176

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la MRC de Papineau a signé un pacte d'amitié avec la MRC d'Argenteuil et les Comtés Unis de Prescott-Russell conformément à la résolution numéro 2012-09-172 ;

ATTENDU que ces trois partenaires ont créé la Cycloroute qui consiste à des parcours de vélo complémentaires sur les trois territoires visés;

ATTENDU que chaque année, la carte de la Cycloroute est mise à jour et distribuée dans les trois territoires;

ATTENDU que chaque année, des publicités sont achetées afin de promouvoir la Cycloroute et ainsi d'augmenter le nombre de touristes cyclistes;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif ratifie la mise à jour de la carte liée à la cycloroute au montant de 91.98 $ (excluant les taxes applicables) par la firme Hot-dog Trio, l'impression de la carte au montant de 2081.66$ (excluant les taxes applicables) par DD Création, l'insertion de la carte dans le magazine Vélo Mag édité par Vélo Québec Éditions au montant de 1115$ (excluant les taxes applicables) et l'achat d'une publicité dans Ottawa Outdoors au montant de 966.66$ $ (excluant les taxes applicables) ;

QUE :
Lesdites dépenses, représentant une somme de 2 393.40 $, excluant les taxes, soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62008 995;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.5 PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA TENUE DE PODCAST SUR LE TERRITOIRE –AUTORISATION BUDGÉTAIRE (INFORMATION)

Monsieur Marc Carrière, directeur du Service de développement du territoire explique le projet aux membres du Comité administratif. Ce sujet sera traité à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 juin 2020.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

6.3.6 LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE EN PETITE-NATION – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES – AUTORISATION BUDGÉTAIRE (INFORMATION)

Ce sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 juin 2020.

6.3.7 FONDS RÉGION ET RURALITÉ 2020-2024 – VOLET 3 « SIGNATURE ET INNOVATION » RENCONTRE TENUE LE 28 MAI 2020 AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) (INFORMATION)

Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, transmets l'information reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le Fonds Région et Ruralité 2020-2024, et plus spécifiquement, sur le volet 3 « Signature et innovation ». La documentation afférente est déposée dans le cadre de la présente séance.

6.3.8 FONDS RÉGION ET RURALITÉ 2020-2024 VOLET 2 « SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL » - IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION (RECOMMANDATION)

CA-2020-06-177

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-055, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 31 mars 2020, autorisant la signature de l'entente relative à la gestion du Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2 conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que l'article 11 de ladite entente concernant les engagements financiers du MAMOT et, plus particulièrement, les modalités liées au versement de la somme accordée;

ATTENDU que selon l'article 13 de cette entente, la MRC de Papineau doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2020-2021 afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire et de transmettre ses priorités au MAMH;

ATTENDU les priorités d'intervention pour l'année 2020-2021 indiquées à l'annexe 1 de la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE:
Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption des priorités d'intervention pour l'année 2020-2021, telles que présentées à l'annexe 1 de la présente résolution, et ce, conformément à l'entente relative à la gestion du Fonds Région et Ruralité, volet 2 conformément aux exigences du MAMH;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'obtenir le deuxième versement correspondant à 40 % de la somme de 1 500 505 $ provenant du FRR, volet 2.

Adoptée.

6.4 <u>Aménagement, ressources naturelles et environnement</u>

6.4.1 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – APPEL DE PROJETS 2020-2021 – RECOMMANDATION DU COMITÉ FORÊT (RECOMMANDATION)

Ce sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 juin 2020.

6.4.2 FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTRA-MUNICIPALES (TPI) -APPEL DE PROJETS 2020-2021 – VOLET ÉDUCATION ET MISE EN VALEUR – RECOMMANDATION DU COMITÉ FORÊT (RECOMMANDATION)

Ce sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 10 juin 2020.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est traité dans le cadre de la présente séance.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est traité dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est traité dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet n'est traité dans le cadre de la présente séance.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JUIN À DÉCEMBRE 2020

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de juin à décembre 2020

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 17 JUIN 2020

Mme Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, souligne qu'une séance d'information auprès des membres du Conseil des maires est prévue le 15 juin prochain par vidéoconférence. L'heure reste à déterminer. Celle-ci sera axée sur deux sujets soient la Stratégie sur la conservation de la biodiversité ainsi que la compétence de la MRC concernant la gestion des matières résiduelles, et plus particulièrement, sur les déchets ultimes puisque ces sujets seront soumis pour considération lors de la séance du Conseil des maires prévue le 17 juin 2020.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est traité dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2020-06-178

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est ajournée au 10 juin 2020 à 17h30.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Adoptée.

Benoit Lauzon Préfet	Roxanne Lauzon Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet